

## VENDREDI 12 MARS 2021 à 16h00 Espace Paul Eluard

*En raison du couvre-feu à partir de 18h00 et afin de permettre la participation du public, la réunion est programmée exceptionnellement à 16h00.*

*Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur au regard de la capacité de la salle et dans le respect des dispositions de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le nombre maximal de personnes autorisées dans la salle est limité à 90. Le public sera accepté dans la limite de 50 personnes.*

*Le port du masque est obligatoire. Le quorum est abaissé au tiers des membres en exercice présents et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs.*

### **ORDRE DU JOUR :**

- Débat d'Orientations Budgétaires 2021
- Budget annexe Eau et Assainissement 2021 : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget (*annule et remplace la délibération n°2020.111 du 10 décembre 2020*)
- Budget : Vote de trois nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement
- Travaux de rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville - demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans le cadre du plan de relance
- Musée Buffon : demande de subvention auprès de la DRAC
- Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires : demande de subvention auprès de l'État
- Vente du lot n°1 dans le lotissement rue Edmond MATHIEU à Madame GUINOT BONNARD Coraline et Monsieur BONNARD Matthieu
- MJC - Espace de Vie Sociale : Convention tripartite d'objectifs et de moyens entre la MJC André MALRAUX, la Ville de Montbard et la Communauté de Communes du Montbardois
- Création d'emplois saisonniers pour les Services Techniques – Service Valorisation Paysagère
- Création d'emplois saisonniers pour les Services Techniques
- Création d'un emploi permanent de Technicien Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un emploi permanent d'Ingénieur Territorial
- Création d'emplois non permanents d'Adjoint d'Animation non titulaires à temps non-complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour le Service Enfance Jeunesse :
- Refus du transfert de la compétence "PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale" à la Communauté de Communes du Montbardois
- Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

